

Saint Léger

Bulletin municipal

année 2010

Me voilà à nouveau en face d'une page blanche pour la rédaction de l'édito de notre bulletin municipal, à réfléchir sur les faits marquants de l'année 2010. Une année de travail vient de s'écouler. Elle s'est déroulée très rapidement avec des sujets de satisfaction. Par contre nous regrettons l'essoufflement et la fin des associations AIMER LIRE et des Maisons FLEURIES qui ont été contraints de cesser leurs activités faute de participation.

Nous vivons une période de mutation qui nous affecte :

Une commune est de moins en moins libre de son destin. Les décisions sont de plus en plus liées à des directives globales qui se prennent à des niveaux supérieurs autre que l'échelon communal.

Dans ce carcan, existera-t-il encore une part d'imagination et d'ingéniosité communale ?

Mais Saint Léger ne doit pas délaissier cette démarche. La commune ne doit pas se refermer sur elle-même. Elle doit prendre une part active pour influencer sur les décisions et ne pas être contrainte de les subir.

C'est le cas de notre régie communale de l'eau, sollicitée pour un maillage. C'est le cas pour notre prochain document d'urbanisme qui devra cadrer avec un document de planification général : le SCOT. C'est le cas pour des marchés de travaux qui seront groupés. Demain peut être notre école.

La suppression de la taxe professionnelle a déjà une conséquence sur notre économie : la rétribution pour les éoliennes. L'état a ramené à 2913€ du mégawatt la taxe sur l'énergie éolienne. Elle se traduira par la baisse du fond de concours alloué à Saint Léger. Il passe à compter de 2011 de 14000€ à 3000€.

Heureusement la commune, prudente, n'a pas engagé de dépenses basées sur cette ressource aléatoire.

Une autre réforme en discussion au Parlement, qui sera peut-être votée : c'est la perte de compétence générale des Conseils Généraux. C'est-à-dire qu'il ne pourra plus nous aider à financer tous nos projets. Nous en avons bénéficié pour le chauffage et les volets de l'école, pour la réfection du château d'eau, nous allons en bénéficier pour les petits travaux à la salle des fêtes pour l'atelier communal, pour la défense incendie.

Mais tout cela ne m'empêche pas d'être optimiste pour l'avenir de Saint Léger.



D'ailleurs cette année nous avons battu un record : celui du nombre de permis de construire début décembre, j'ai signé le 25^{ème}. Il prouve le dynamisme de notre habitat.

Lorsque vous me lirez nous serons en début d'année 2011. J'en profite donc pour vous souhaiter une bonne année pleine de joie et de réussite.

Je souhaite également un bon rétablissement à ceux qui sont touchés par la maladie ou par un accident ; guérissez vite !

Je profite de l'audience qui m'est donnée par le bulletin municipal pour remercier tous ceux qui nous ont apporté leur aide cette année. Alain Chrétien ; Raphael Dufay ; Pierre Bachelet ; Alain Dartois ; Emile Pavy ; La SCEA Leclercq pour le prêt de leur manitou et leur fourgon.

Je remercie aussi au nom de la commune et en votre nom tous les agriculteurs qui ont déneigé les voies communales ou qui nous ont sorti des congères lors de l'épisode neigeux que nous venons de vivre: Jean Luc Decaudin ; Alain Dartois ; Eric Peugnet etc...

les projets communaux

L'évolution des projets communaux n'est pas un long chemin tranquille : beaucoup d'imprévus contrarient leur avancement. Il faut sans cesse affronter les méandres des procédures, les tracasseries administratives et techniques, remettre le travail sur le métier sans jamais se décourager.

C'est toujours une grande satisfaction d'arriver au bout. Elle efface toutes les difficultés.

L'année 2010 a vu la clôture de certains dossiers qui étaient engagés depuis plusieurs années par l'ancien conseil municipal sous la houlette de Jean Claude.

La Carte Communale : elle est cette fois approuvée sans observation après un nouvel épisode de 5 mois au cours duquel j'ai dû faire corriger par l'Administration la zone inondable. Elle l'avait définie sans concertation d'une façon tout à fait fantaisiste (farfelue).

Le Schéma d'assainissement : Il a fallu une nouvelle délibération du conseil pour tenir tête aux considérations du commissaire enquêteur qui s'appuyait sur une étude de plus de 10 ans. Elle prescrivait des principes qui se sont avérés erronés.



Le Cimetière : la reprise des concessions est acquise après 5 années de démarches . C'est ainsi que 60

sépultures ont été déclarées en état d'abandon.

Toutefois, dans l'immédiat, elles ne seront pas toutes récupérées. Nous devons rester dans un critère économique raisonnable. Une reprise de concession coûte environ 1 000€

Le conseil municipal représenté par Serge Lejeune, Jean Marc Dieudonné, Jérôme Accart a déjà commencé une présélection des tombes en commençant par celles les plus endommagées, celles qui permettront d'améliorer la desserte intérieure, celles qui permettront de donner de l'ampleur à la nouvelle entrée arrière.

La placette de retournement est en cours de remblaiement.

Enfin nous profiterons des travaux pour installer quelques cases pour constituer un columbarium. Il serait intéressant que vous nous fassiez connaître votre volonté pour en estimer le nombre.



**tombe du curé Davion Joseph
décédé le 5 janvier 1867**

Le lotissement : je ne vous parlerai que de l'aspect économique puisque vous avez eu tout le loisir de voir émerger les constructions.

L'année s'est donc déroulée avec des passages réguliers chez le notaire pour signer les actes de vente des parcelles du lotissement. Les encaissements des produits des cessions des terrains ont suivi. Si bien qu'en juin, à la sixième vente, nous avons pu rembourser à la fois l'emprunt du terrain et la ligne de trésorerie qui avait été ouverte pour payer les travaux réalisés en 2009. À la fin de l'année, nous avons encaissé 14 ventes.



Le PAVE : (le Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics) : l'Etat demande, à brève échéance, qu'une personne en fauteuil roulant puisse se déplacer partout. Cette volonté est, certes louable, mais elle fait abstraction des dépenses importantes mise en jeu par toutes les communes de France quelle que soit leur taille. À la demande du Préfet nous avons donc palabré, noirci du papier et tiré des plans sur la comète. Un travail inutile dont on se serait bien passé puisque les multiples aménagements resteront pour la plupart dans les cartons à dessin. D'autant que l'Etat ne les finance royalement qu'à 20%.

2011 sera l'année des travaux de construction d'une nouvelle conduite d'eau qui partira du château d'eau. Elle aura pour but la mise en conformité du poteau incendie rue du petit Saint Léger. Le renforcement améliorera la couverture d'une bonne trentaine de maisons qui sont

situées rue du Petit Saint Léger, la rue du Bosquet et rue du peuplier. Je souhaite que les travaux débutent le plus tôt possible mais nous sommes tributaire de la subvention de l'Etat. Il a remplacé en mai 2010 la Dotation Globale d'Equipement par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux mais depuis cette date, l'Etat n'a pas eu le temps de définir les nouvelles règles. Les décisions d'attribution ne seront donc plus connues en mars, mais probablement en juillet.

2011 sera aussi l'année des travaux de rénovation du toit qui abrite le hall, la cuisine et les sanitaires de la salle des fêtes ainsi que des petits travaux de mise en sécurité incendie (plafond coupe feu en cuisine et travaux d'électricité)

Vitesse excessive

À plusieurs reprises, vous m'avez fait remarquer que la limitation de vitesse n'était pas respectée par de nombreux véhicules traversant notre agglomération, principalement sur les axes principaux. Régulièrement, je demande à la Gendarmerie de Croisilles de procéder à des contrôles de vitesse.

Parallèlement, nous réfléchissons sur des aménagements pour casser la vitesse. Mais toute modification est très encadrée. Nous sommes sur des Départementales et rien ne peut être fait sans l'accord du Conseil Général.

Le 24 novembre, Thierry Lefebvre Jean Marc Dieudonné et moi-même avons reçu le responsable de la voirie à la Maison du Département.

L'idée qui a été retenue à la dernière réunion de Conseil Municipal et qui fera l'objet d'une demande, à la Maison du Département, est d'inverser les stops du carrefour principal et de mettre en place sur toutes autres intersections même mineures un balisage : « priorités à droite ».

Sens interdit

Les conseils municipaux, qui nous ont précédé, ont mis en place 2 sens interdits dans notre agglomération. Celui de la rue de la vallée dans le sens de la descente à partir de la ferme Judas et ce jusqu'à l'intersection avec le chemin de la vallée; celui qui est dans la rue du Petit Saint Léger dans le sens de la descente jusqu'au numéro 33. Ces décisions ont été prises pour assurer votre sécurité et celle des personnes qui transitent par Saint Léger. Elles s'avèrent justifiées puisque les chaussées sont étroites et sinueuses et que nous pratiquons les fauchages tardifs.

J'ai constaté et on me l'a fait aussi remarquer à plusieurs reprises, que ces arrêtés de circulation ne sont pas toujours respectés.

Ces incivilités (actes) sont fortement regrettables, d'autant qu'il existe des alternatives qui allongent le parcours de 200 mètres pour l'un et 100 mètre pour l'autre soit 12 secondes de plus à 60 km. heures. Cette prise de risque pour une poignée de secondes est irresponsable pour les risques encourus.

J'ai donc signalé ces comportements à la gendarmerie de Croisilles pour qu'elle verbalise les contrevenants.

Si vous êtes des parents, pensez à l'exemple que vous donnez à vos enfants.

Eau potable

Les travaux de rénovation du réservoir du château d'eau, qui ont débuté en septembre, ont été réceptionnés le 22 décembre.

C'est l'entreprise ETANDEX qui avait été retenue, après un appel à concurrence, pour son offre la mieux disante. Cet investissement avait été décidé en 2009 en raison des fuites au pied du réservoir.

Si l'on répartit cet investissement sur 30 ans, Il n'impactera le prix de l'eau consommée que de 0,10€ par m³, somme minimisée grâce aux subventions du Conseil Général du Pas-de-Calais et de l'Agence de l'Eau Nord Picardie.

Le compteur d'eau au départ du réseau d'eau est installé depuis maintenant 6 mois. La lecture des enregistrements, qu'il effectue toutes les nuits, nous permet d'être alerté dès un départ de fuite.

Lors de sa mise en place, nous avons constaté que notre réseau n'était plus déperditif.

Nous n'avons donc pas eu besoin de faire une recherche quartier par quartier avec les membres du Conseil Municipal comme je vous l'annonçais l'année dernière.

Si le réseau se porte bien, par contre la qualité de l'eau pompée ne se normalise pas : le taux de nitrate reste à un niveau supérieur à la norme : 54mg/litre pour 50 mg. Elle est donc déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.



Toutefois, je suis convaincu qu'avec les pratiques agricoles qui deviennent plus respectueuses de l'environnement et les efforts sur les rejets d'assainissements des particuliers, la qualité de l'eau devrait s'améliorer. Mais à quelle échéance ? nul ne le sait.

C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a donné son accord à une étude de faisabilité fédérée par le SIABE* (Syndicat Intercommunal Achiet Bapaume) pour un maillage des distributeurs d'eau au Sud d'Arras. Si cette interconnexion voyait le jour, elle nous donnerait, tout en restant indépendant, la possibilité d'effectuer des achats d'eau pour la mélanger, à celle du château d'eau.

La qualité d'eau en serait ainsi améliorée.

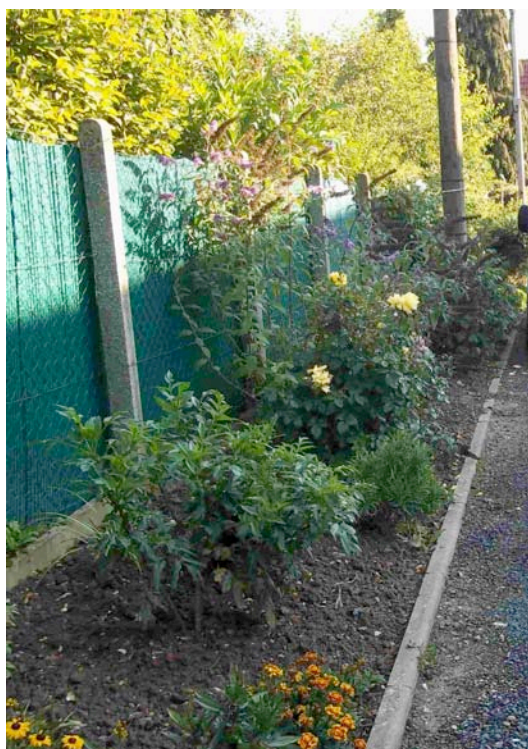
SPANC

Service public d'assainissement collectif

La convention pour le contrôle des assainissements avec la Communauté de Commune du Sud Arrageois ne sera signée qu'au début 2011. En conséquence, la taxe annuelle sur les contrôles des assainissements de 15€ n'a pas été recouverte sur la facture d'eau de 2010. Elle sera sur celles des années suivantes. Nous avons tenu à ce que la mise en place des contrôles soit concomitante avec la possibilité de chacun d'entre nous de pouvoir bénéficier des subventions allouées à la mise aux normes des assainissements individuels.

Si vous désirez équiper votre habitation d'un assainissement aux normes, je vous invite à vous rapprocher de la Communauté de Communes rue de Saint Léger à Croisilles. Les aides sont actuellement de 60%

Embellissement des Abords



Voici la photo d'un espace du domaine public rue du Petit Saint Léger qui est agréablement traité par des riverains. Ils ont su d'une façon fort ingénieuse donner à ce banal espace public communal un caractère agréable. Ils ont planté avec bon goût des espèces variées à fleurations étalées et non envahissantes.

L'association pour les maisons fleuries n'existe plus. Elle récompensait les efforts

d'embellissement de notre village. Je tiens cependant à mettre à l'honneur l'effort de ces compatriotes.

Depuis maintenant 10 années ils entretiennent cet espace. Ils désherbent, ratissent, taillent et plantent des vivaces tout au long de l'année pour le plaisir des yeux de tous ceux qui se promènent rue du petit Saint Léger.

Je les félicite pour cette intéressante initiative qui n'est pas faite pour s'attribuer une partie de la commune mais pour contribuer à un embellissement général du village.

Merci à Serge et Guy Lejeune, Valérie et Jean Claude Roger pour leur abnégation.

Le village n'est pas la ville, chacun doit s'investir en fonction de ses possibilités pour que les espaces publics donnent une belle image de notre commune.

Je sais que vous êtes nombreux à le faire, je vous en remercie.

La Préfecture nous a demandé de vous rappeler que le déneigement des trottoirs revenait aux riverains. Art L. 2111-28-1

La Poste de Croisilles nous fait part de cette même demande pour que le facteur puisse distribuer votre courrier en toute sécurité.

La vie associative

L'association Aimer lire

C'est toujours avec regret que l'on constate la dissolution d'une association, c'est toujours un peu de vie communale qui disparaît.

Après 9 années d'existence, les membres de l'association AIMER LIRE ont pris la décision d'arrêter leur activité par insuffisance de fréquentation.

Pendant toutes ces années, dans les locaux de la bibliothèque, ils ont tenu à tour de rôle des permanences tous les samedis après midi et tous les mercredis. Ils ont donné de leur temps pour nous accueillir et vulgariser la culture dans notre petit village..

Ils ont ponctué aussi leurs années d'existence par de nombreuses manifestations dont notamment la fête du livre. Elle devenait au fil des années un événement marquant de l'agenda Intercommunal. Elle contribuait au rayonnement de Saint Léger.

Je le regrette et les remercie une nouvelle fois en les citant tous Sandrine Dieudonné ; Edith Pétain ; Monique Masson; Anne Marie Chrétien ; Joëlle Pierzchalski ; Anita D'Oliveira ; Thomas Courtin ; Blandine Lefebvre ; Serge Lejeune.

Je remercie aussi son créateur Hervé Vanheule et ceux qui ont fait un bout de chemin avec eux Philippe Degonghe, Claudine Jastrzebski, Bernadette Wikrzak, Cristelle Pimento ; etc..

Association de chasse:



Un nouveau président, jeune retraité prend la succession de Jean Foly qui a mis fin à ses fonctions de Président et ce après 65 ans de sociétaire dont 8 années de vice présidence et 32 années de président. « *Un record, que je ne pourrai pas battre* » reconnaît Francis Boniface en retraite depuis le 1^{er} juin et qui a été élu président de la société de chasse le 9 mai 2010.

L'objectif de la société est dans un premier temps la préservation du gibier et cela malgré un environnement qui semble pour le moins très peu favorable, dû aux printemps pourris et à la multiplication des prédateurs qui jouent un rôle néfaste en particulier le renard.

Mais les chasseurs savent se responsabiliser et oeuvrent ensemble pour endiguer cette baisse du capital gibier en pratiquant la régulation et l'agrainage. Une vingtaine d'agrains sont disposés sur le territoire.

Comité des fêtes

2010 la disparition d'une des plus grosses associations de notre village. J'espère que celles qui restent actuellement n'auront pas le même sort. En effet, un manque de participation aux manifestations organisées, fait que beaucoup se découragent. Quand les bénévoles ont donné du temps pour les autres et que peu de monde se déplace, cela joue sur le moral et la motivation. Pour pas que notre joli petit village devienne un dortoir ! le comité des fêtes continuera d'exister encore longtemps. Je souhaite à tous une bonne année, bonheur et santé. Je remercie les personnes qui sont venues au repas de la ducasse, au repas du téléthon (malgré une salle des fêtes sans chauffage), à l'arbre de Noël avec un beau spectacle de ventriloque.

Je suis heureux d'accueillir au sein du bureau du Comité, comme secrétaire, Thomas Courtin, que tout le monde connaît pour sa gentillesse. Merci à lui pour son efficacité

Olivier CHARLON

Comme tous les ans, Monsieur le Maire demande aux responsables d'Associations de rédiger un petit mot pour le bulletin communal. Nous avons pu constater, cette année

GERARD COURTIN

Président des anciens combattants et porte drapeau



Gérard est né à Créquy (Fruges) dans le Pas de Calais le 09 août 1932. Appelé sous les drapeaux en mai 1953, il effectuera 18 mois dans les transmissions à Epinal dans les Vosges où il sera libéré en octobre 1954. Il sera rappelé au 9ème régiment de Zouave à Alger le 03 mai 1956 et définitivement libéré le 15 novembre 1956.

Gérard a accepté la présidence des anciens combattants et le poste de porte-drapeau à la demande de monsieur Henri Caudron, ancien maire, qui quittait Saint Léger pour rejoindre Croisilles le 1^{er} avril 1972.

Depuis ce jour, Gérard a toujours été présent lors des différentes manifestations de Saint Léger ainsi que dans toutes les communes qui le sollicitent afin de faire perdurer le devoir de mémoire, le respect et l'honneur de cet engagement depuis 38 années.

Merci Gérard.



GARDE D'HONNEUR DE NOTRE DAME DE LORETTE

La Basilique et le phare de Notre Dame de Lorette

Après 2 années d'absence sur le bulletin municipal, cette année, on nous fait l'honneur de pouvoir exposer notre activité et nos manifestations patriotiques. Sur invitation de Monsieur le Maire de la commune, le garde d'honneur de Notre Dame de Lorette est tenu d'être présent à toutes les manifestations patriotiques ce qui est le cas dans notre village. Les 19 mars : accord d'Evian entre les autorités françaises et algériennes mettant fin à la guerre d'Algérie, le 8 mai : capitulation de l'ALLEMAGNE nazie, 14 juillet : fête nationale, 11 novembre : armistice 1918, 5 décembre : journée nationale et inauguration du monument des anciens d'Algérie à Paris par Monsieur le président Monsieur Chirac.

Nous honorons particulièrement Monsieur Jean Lang le 19 mars en nous rendant au cimetière de Saint Léger devant sa tombe avec dépôt de gerbe et les honneurs. Jean est tombé au combat et mort pour la France sur le territoire algérien (l'Alma) le 17 mai 1959 à 10h30, il avait 23 ans, marié et père d'une petite fille.

Une grande partie de nos gardes sont présents ces journées là et je les en remercie.

Nous avons la joie de voir grossir nos rangs au fil des ans. En 1988 j'étais seul garde d'honneur dans la commune et maintenant nous voilà 23.

Voici la liste des gardes d'honneur du village : René Halipré, Gérard Courtin, René Martinage, Jean Lévêque, Jean Robert Roche, Jean Claude Goethals, Vincent Halipré, Jean Foly, Philippe Bizart, Yves Drancourt, Fernand Troy, Jean Pierre Fournier, Yves d'Oliviera, Thierry Lefebvre, Alain Chrétien, Christian Troy, René Kalinowski, Hubert Lévêque, Martin Halipré (15 ans), Joël Vasseur, Joseph Duda, Jean Yves Harmegnies, Jean Claude Havez, Gilbert Blondel

Nos gardes d'honneur font leur devoir sur le plateau à 100% des jours de garde assurés.

Que représente la garde d'honneur sur le plateau de Notre Dame de Lorette ?

La garde d'honneur veut maintenir le souvenir des « Morts pour la France ». Elle représente les familles des morts qui reposent dans le cimetière national. Elle délègue chaque jour du dimanche des Rameaux au 11 novembre plusieurs de ses membres afin de monter une garde permanente à l'ossuaire. Chaque dimanche de cette période au centre du cimetière la flamme est ranimée à 11 heures 45 par le chef de groupe.

La participation à cette cérémonie d'anciens combattants ou association patriotique est fréquente.

Pour faire parti de l'association des gardes d'honneur, il faut le vouloir et être présenté et encadré par deux parrains.

En 2009, nous avons reçu René Martinage et moi-même l'insigne pour 20 années de service auprès de la garde d'honneur.

En 2010 ce fut le tour de Jean Lévêque de recevoir cette même distinction.

Lors de la journée du dimanche 18 avril 2010 les membres de la garde d'honneur en service au cimetière de Lorette (dont 6 gardes de Saint Léger) ont eu l'honneur de déposer une gerbe à l'ossuaire suite au décès accidentel du président polonais et observer un moment de recueillement.

Nous avons reçu de la part du président de Polskartois la lettre de remerciement ci jointe.

Je crois que nous accomplissons un travail de mémoire envers nos héros qui ont donné de leur vie pour que nous restions libre.

Votre responsable René Halipré

LE CERCLE NATIONAL DES ANCIENS MILITAIRES BASES EN ALLEMAGNE « F.F.A. » Section de Saint Léger

Présente à toutes les cérémonies patriotiques de la commune, aux manifestations extérieures, son action : perpétuer le souvenir, le respect, le devoir de mémoire aux anciens de toutes les guerres tombés au combat.

Nos adhérents :

Marcel Tricquet, Olivier Courtin, Laurent Drancourt, Christian Troy, Christophe Kalinowski

Ont été parrainés à Saint Léger :

Jean Lévêque de Croisilles, Vincent Halipré de Campagne les Hesdin, Michel Legrand de Vaulx Vraucourt, René Martinage de Vaulx Vraucourt,

Christian Hémar de Vaulx Vraucourt, Louis Delonnelle de Vaulx Vraucourt, Eric Libert de Calais, René Hauwelle de Hénin sur Cojeul, Claude Lemaire d'Ervillers

Une pensée à Monsieur Louis Ramery notre ancien maire et ancien des F.F.A. aujourd'hui disparu.

Si vous avez effectué en partie ou en totalité votre service militaire en Allemagne, venez rejoindre notre section. Tél : 03.21.58.87.85

Le délégué Jean Claude GOETHALS

REPORTAGE DE LA JOURNEE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTE DRAPEAUX DE FRANCE A SAINT LEGER

les porte drapeaux des F.F.A. entrant dans l'église de Saint Léger



Décoration des adhérents de Saint Léger par les autorités des FFA

Le cortège composé de l'harmonie de Vaulx, les porte drapeaux, les gardes d'honneur, les F.F.A. les autorités civiles et militaires se dirigent vers le monument des fusillés et le monument aux morts



Dépôt de gerbe au monument aux morts par M. Libert & Halipré





Présence de notre maire adjointe avec nos gardes au monument des fusillés le 8 mai 2010



Quelques uns de nos gardes devant l'ossuaire le 31 mars 2010



Nos décorés au monument aux morts le 08 mai 2009



Quelques uns de nos gardes à l'intérieur de la crypte où reposent 32 cercueils de soldats inconnus de 14-18, de 39-45, d'Indochine, d'Algérie et les cendres de déportés.



Remise d'insignes pour 20 ans de service par le président du groupe d'Arras



Dépôt de gerbe à l'ossuaire par Martin Halipré le 18 avril 2010

Club des Aînés



Une année vient de s'écouler, une autre frappe à la porte avec ces lendemains à découvrir. Cette année au club s'est tenu avec la brigade de gendarmerie de Croisilles une réunion d'information et de prévention sur les abus de confiance au prés de nos aînés et seniors. Un public nombreux était présent : le Maire adjoint de st Léger Bernadette Wikrzak, le maire de Mory, la présidente du club des aînés de Mory, ainsi que le président des aînés de Vaulx. Tous ont été très attentifs aux recommandations du commandant de brigade Eric Thibaut. Que vous dire de mieux de la part de tous nos membres du club, une parfaite santé, pour vous et vos proches, de la prospérité et

de la passion dans vos activités. Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2011

Le président Alain Chrétien

Club des Jeunes

En cette fin d'année 2010 il est temps pour le Club des Jeunes de faire un bilan sur les manifestations que nous avons organisées. Ces dernières ne sont pas très importantes en nombres. En fait nous avons organisé la chasse à l'oeuf ou environ 20kg de chocolats ont été dispersés dans la vallée pour les plus grands, avec plusieurs surprises mais aussi des peluches pour les enfants de moins d'un an. Ensuite nous avons organisé le 14 juillet avec sa buvette et hélas notre feu installé n'a pu être tiré. Et pour finir nous avons comme chaque année participé au Téléthon avec la vente de beignets et de coquilles qui certes a baissé mais qui nous a permis de reverser une contribution. Un grand nombre de manifestations n'ont pu être organisé par manque de temps des bénévoles mais surtout par le manque de bénévoles au sein de notre association.

En tant que présidente, je passe un appel à tous si vous êtes prêts à continuer de faire vivre notre village, vous êtes les bienvenus.

On a tous besoin d'aide.

Tout le bureau du club des jeunes vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2011.

Distribution des colis de Noël



Le conseil municipal et les membres du C.C.A.S. de Saint Léger se sont donnés

rendez vous le samedi 18 décembre à la mairie pour la distribution des colis de Noël à nos chers aînés de la commune.

Cette année, c'est Mademoiselle Berthe Ditte qui a été mise à l'honneur.

Berthe est née le 20 septembre 1922 à Saint Léger. Son papa François Ditte et sa maman Germaine née Benoît de Vaulx Vraucourt étaient agriculteurs. Son activité professionnelle débuta en avril 1954 comme secrétaire comptable à la société Magri rue de Vaulx à Saint Léger, société dirigée à l'époque par Marthe et Jules Phalempin. Elle partira en retraite en 1978. Ses passions sont les fleurs, le jardinage et la couture.

Comme les 64 aînés de la commune, Berthe a reçu son colis composé de produits festifs.

Depuis 2001 Raphaël DUFAY participe à la distribution des colis de Noël aux aînés. Il va également les chercher la veille avec le fourgon de la SCEA Leclercq



Les maisons de retraite ne sont pas oubliées

Nandette Dumetz née le 11 septembre 1926 à Saint Léger est entrée le 08 décembre 2008 à la maison de retraite de Croisilles chambre 211 elle attend vos visites

Lucienne Sarrat née le 11 mars 1924 à Blingel (Le Parcq 62770) est entrée le 09 novembre 2010 à la maison de retraite de Croisilles chambre 217 elle attend vos visites

Amandine Bullecourt née le 18 juillet 1921 à Ecourt Saint Quentin est entrée le 26 mai 2005 à la maison de retraite de Croisilles chambre 20 elle attend vos visites



Nandette Dumetz

Lucienne Sarrat



Rosalie Coupez née le 16 mai 1928 à Saint Léger est entrée le 10 novembre 2008 à la maison de retraite de Vaulx Vraucourt chambre 37 elle attend vos visites



Madame Coupez en compagnie Madame Muriel Gournay directrice adjointe

Colis des aînés

Saint Léger compte de plus en plus de Saint Légiois et de Saint légéoise de plus de 65 ans. Cette année, 4 nouveaux moins jeunes sont venus grossir leur rang. Il faut s'en féliciter. Mais ce nombre pose toutefois un souci financier au Centre d'Action Sociale qui organise chaque année les colis de fin d'année.

Il faut rappeler que cet organisme n'a pas de ressource propre. Il est alimenté par les bénéfices des manifestations organisées par le Comité des Fêtes.

Comme celles-ci ne font plus recette!

C'est le dilemme qu'a eu à résoudre les membres du bureau pour pérenniser ce geste de bien faisances.

Ils ont donc décidé de repousser l'âge, pour prétendre, au colis à 70 ans au lieu de 65 ans. Cette décision s'appliquera aux colis du Noël 2011

Devoir écarter une classe d'âge d'une action instaurée depuis longtemps ne se prend pas de gaîté. Vous qui êtes concernée par cette mesure d'économie, je tiens à vous livrer le fond de ma pensée : d'abord je ne vous vois pas « vieux » mais en vétérans actifs. Est -ce la proximité d'âge avec le mien ? Vous n'avez, fort heureusement plus, la vie qu'avaient vos parents, pour qui les colis avaient été instaurés. Ils avaient en général moins de pouvoir d'achat et souffraient de solitude liée à leur dépendance et leur moindre mobilité.

C'est un geste entre générations, qui vous est demandé de consentir.



Journées de ducasse





Le javelot





La vie scolaire



1ère édition des courses pédestres de Boiry Becquerelle

Saint Léger ne manquait pas de pieds
ce dimanche 11 avril



L'école de Saint-Léger

Notre village compte actuellement 53 enfants de 0 à 11 ans dont 40 sont scolarisés dans le R.P.I.(regroupement pédagogique intercommunal) qui rassemble les communes de Boiry-Becquerelle, Boyelles et Saint Léger.

Ce R.P.I. accueille cette année scolaire 2010-2011, 91 élèves, il est géré par le S.I.V.U.(syndicat intercommunal à vocation unique) présidé par Mme Wikrzak, 1^{ère} adjointe à Saint Léger.

Le SIVU comprend 9 membres élus des 3 communes qui le composent : Bernadette Wikrzak, présidente, Michel Blondel, maire, Olivier Charlton

pour St léger, Jean-Guy Lesage ,maire, Betty Depourquoy et Aurélie Moncomble pour Boyelles, Michel Dollet, maire, Sabine Darras et Gilbert Dourlent pour Boiry-Becquerelle.

Il gère le budget des écoles et le personnel qui s'y rattache (cantine, surveillance et accompagnement dans le transport scolaire, garderie)

L'école de St léger accueille les enfants de 2 à 4 ans (tout petits, petits et moyens) dans la classe de Mme Libéral, aidée de Martine Dingreville (ATSEM) et de Sabine (auxiliaire de vie scolaire).

A Boyelles, Mme Sonia Dudek, responsable du RPI, a en charge les CE1 et les CE2, et Mme Cécile Masure les enfants de grande section et les CP. Mme Dudek est aidée de Sandrine (EVS).

A Boiry-Becquerelle, nous avons accueilli cette année une nouvelle enseignante : Mme Aurélie Delplace, qui a la responsabilité des CM1 et CM2.

La garderie est assurée à St Léger tous les jours de classe à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir par Dolorès Vichery et Martine Dingreville.

Une garderie fonctionne le midi à Boyelles pour les enfants qui déjeunent à la cantine et pour ceux qui attendent le bus.

Le soir, à 17 h, Mme Caron assure la surveillance des élèves à Boiry-Becquerelle.

Un service de restauration scolaire est proposé aux parents qui le souhaitent et il a lieu à Hénin Sur Cojeul. C'est Dolorès qui en a la responsabilité.

Outre les multiples activités scolaires et les différents projets pédagogiques mis en place (sport et rencontres sportives, travail autour de l'eau, l'école et le cinéma, le conte, musée, bibliothèque, visite de la maison du papier) le SIVU a mis en place depuis le 1^{er} décembre une

classe numérique installée dans l'ancienne classe de Boiry-Becquerelle. Elle est équipée de 16 PC pour les élèves et d'un PC central pour l'enseignant, d'un tableau numérique et d'un rétroprojecteur. Elle sera utilisée par tous les enfants du cycle 2 et du cycle 3 par le biais du bus scolaire et par les échanges de service des enseignantes du RPI

Cette année, la neige était au rendez-vous pour le marché de Noël le 16 décembre et aussi à la fête de Noël le 18 décembre où chaque enfant de St Léger a pu s'éclater avec le ventriloque et son lapin. Le goûter et la distribution des cadeaux offerts par le comité des fêtes et la municipalité se déroulèrent dans la joie et la bonne humeur malgré la météo très hivernale.

Nous mettons tout en oeuvre et faisons le maximum pour que notre système éducatif fonctionne bien, que nos enfants progressent et s'épanouissent, qu'ils évoluent positivement dans leur comportement et nous comptons pour cela sur le concours des parents, des enseignants et du personnel éducatif et accompagnant.





Les nouveaux habitants

Au total ce sont 26 familles qui ont fait le choix de Saint Léger. 9 familles sont arrivées au cours de l'année 2010, 17 prendront possession en 2010 de leurs nouvelles maisons dans le lotissement communal. C'est un fait sans précédent dans notre commune. La dernière opération groupée remonte à 1984 il y a 26 ans, elle ne comptait que 5 logements. Certains d'entre vous m'ont fait part de leur inquiétude face à l'arrivée de nombreuses familles extérieures. Sachez que, je peux vous l'affirmer pour les avoir tous rencontrés, que ce sont des personnes comme vous et moi. Ils sont généralement jeunes (pas comme moi !) l'âge moyen étant de 32 ans, la moitié d'entre eux n'ont pas d'enfant, l'autre moitié ont entre 1 et 2 enfants pour ainsi en totaliser 13. Ils travaillent en général tous les deux dans la région, (Arras, Bapaume) certains à Lille et même à Paris.

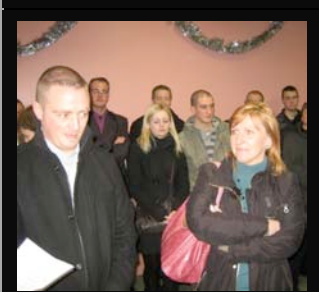
Ils ont choisi Saint Léger par goût parmi les opérations similaires dans les environs. Alors si vous les rencontrez, n'hésitez pas à aller vers eux pour montrer que le vivre ensemble à Saint Léger n'est pas un vain mot.

C'est d'ailleurs dans un souci d'intégration que j'ai tenu à ce que le lotissement ne porte pas un nom pompeux comme le clos ou la résidence, mais qu'il est un nom de rue comme toutes les maisons de notre village. C'est le nom de la rue du peuplier qui a été choisi par le conseil municipal.

Pour les accueillir d'une façon officielle, nous les avons invités à la cérémonie des vœux afin qu'ils fassent connaissance avec chacun d'entre vous.

Vous retrouverez sur les photos suivantes.





mariages



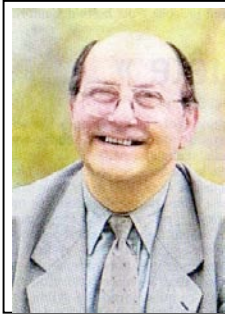
Le 5 juin 2010
Gilles Dorne et Marjory Camus



Le 10 juillet 2010
Frank Vermersch et Karine Cottenye

Naissances

le 25 janvier **Eglantine** Fernandez 12 rue de Vaulx
le 3 juillet **Gentiane** KALINOSKI 7 rue d'Hamelincourt
le 27 novembre **Clovis** CARDON 2 impasse Miséron



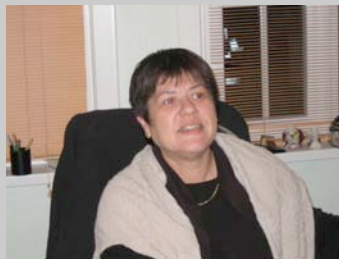
l'abbé Charles Larsen, décédé le 31 octobre 2010 fut le prêtre qui célébra tous les 15 jours une messe dominicale à Saint Léger de 1985 à 1996. Il était directeur régional de l'enseignement catholique.

décès

Info. utiles

lundi	9h 12h	15h 17h30
Mercredi	10h 12h	
Jeudi	10h 12h	14h 19h

Tél : 03 21 48 92 61



Mairie
Horaires
D'ouverture

Odile Rebout

Tarif (dimensions 15,65 x 8,80 m)	Habitant St Léger	Extérieur au village
1 journée (samedi ;dimanche ; jour férié)	95€	220€
Week-end	140€	300€
Assemblée générale, lunch	50€	100€
Vaisselle	0,70€/couvert	0,70/couvert
Verre	0,15€	0,15€
électricité	0,15€/ du KW	0,15€/du KW

location de la
salle des fêtes

horaires d'ouverture gendarmerie de Croisilles

lundi	8h 12h	14h 19h
Mercredi		14h 19h
Jeudi	8h 12h	
Vendredi		14h 19h
samedi	8h 12h	

Intoxication au monoxyde de carbone : 100 morts par an

Chaque année en France, l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) fait 5 000 victimes : 1 000 sont hospitalisées et 100 en meurent. Quelques mesures simples à mettre en œuvre permettent pourtant de prévenir ces drames.

Incolore et inodore - donc indétectable par l'homme - le monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète. Qu'il s'agisse de bois, de butane, de charbon, d'essence, de fuel, de gaz naturel, de pétrole ou de propane, les appareils de chauffage à combustion (hormis les chaudières à ventouse) ont besoin d'oxygène qui est apporté par les grilles d'aération.

Ne les obstruez jamais même par grand froid. Aérez quotidiennement votre habitation. N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion.

N'installez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)

L'intoxication au monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Elle se manifeste par des maux de tête, des nausées, une confusion mentale et une grande fatigue. *« Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation ».*

Recherche un peintre



Nous sommes à la recherche d'un peintre qui soit à même de représenter en dessin Saint Léger sur un parapluie (cela peut être un paysage, un bâtiment, une scène de la vie, peu importe, le sujet est libre). Cette demande est faite à toutes les communes de la Communauté de Commune du Sud Arrageois. Un rassemblement de tous les parapluies aura lieu à Croisilles. Cette idée est à l'initiative de l'association des Pépin peints de Boiry Becquerelle.

Le budget résultats 2010

	recettes	Dépenses
La commune	317 943,32	181 515,4
La régie de l'eau	51 657,17	69 795,01
Le lotissement	639 900,00	374 062,00

Guy SOKALSKI
aide d'Honneur de Lorette
Président de Palisbaiteis

Tilly, le 24.04.2010

a Messieurs les gardes d'Honneur
de Lorette
en service le dimanche 18.04.201

Messieurs,

J'ai été très touché de la
sympathie que vous avez témoignée suite
au drame qui a endeuillé le peuple polonais.

Par l'intermédiaire de M. René
Halique, je vous remercie au nom de
l'association que je représente et en mon
nom propre, pour la magnifique gerbe
que vous avez déposée à l'assuaire de
Notre Dame de Lorette.

Ce geste nous réconforte dans
cette épreuve douloureuse.

Je me réjouis également de votre
solidarité.

Je vous prie, Messieurs, de mes
sentiments les meilleurs.

G. Sokalski